Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

ID: 064-216404772-20240123-20245-DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-trois janvier le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, Mme MOUSQUES Bernadette

Procuration(s):

M. OLÇOMENDY Betti donne pouvoir à M. MOCHO Frantxoa

Etai(ent) excusé(s):

M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul Date convocation: 15 janvier 2024- date d'affichage: 15 janvier 2024

OBJET : APPROBATION DE LA DELIBERATION DE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE RELATIVE A LA REGULARISATION DE PROPRIETE DE PARCELLES- NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la CSVB relative à la régularisation de droit de propriété de parcelles.

En effet, les parcelles C40 et 41, représentées par de nouvelles parcelles à Urepel section C 576 et 578 ont été attribuées à tort sur le compte cadastral de la Commission Syndicale.

Monsieur le Maire précise que le Vice-Président de la CSVB propose de régulariser ce droit de propriété et que ces parcelles soient attribuées au compte cadastral de M. BIDART.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'approuver cette régularisation de droit de propriété et d'autoriser M. le Vice- Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil

VALIDE la demande de régularisation du droit de propriété des parcelles N°576 et 578 section C

AUTORISE M. le Vice-Président à signer tous les actes nécessaires

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR: 15 CONTRE:/ ABSTENTION:/

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 01/02/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 01/02/2024

Le Maire,

CURUTCHARRY

-9p-2U/